



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. RAMACKERS

PV du 9 décembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
 - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
 - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique du stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de BREUILLET

Fermeture des terrains de la Plaine des Sports du vendredi 12 décembre 2025 à partir de 20h00 jusqu'au dimanche 14 décembre 2025 20h00.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du vendredi 21 novembre 2025 jusqu'à nouvel ordre.



COUPES

A jouer le 13 décembre 2025

- U14 (cadrage avant 1/16^{èmes})

A jouer le 21 décembre 2025

- SENIORS DISTRICT (cadrage avant 1/8^{èmes})
- CDM (cadrage avant 1/8^{èmes})

PROCHAIN TIRAGE le 16 décembre 2025 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier

A jouer le 10 janvier 2026

- U14 (1/16^{èmes} de finale)
- SENIORS F A 11 (cadrage avant ¼)
- SENIORS F A 8 (cadrage avant ¼)
- U18 F A 8 (cadrage avant ¼)

A jouer le 11 janvier 2026

- SENIORS ESSONNE (1/16^{èmes} de finale)
- U18 (1/16^{èmes} de finale)
- U16 (1/16^{èmes} de finale)

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Senior F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

BOUSSY-QUINCY FC

Seniors F à 8

18h00

Accord de la Commission.



Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

GIF SFOC

Seniors D4/B

Parc des sports Michel Pelchat (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928222 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 29 NOVEMBRE 2025

U18 F à 8

Match n° 54928125 * VIRY CHATILLON ES 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

FMI NON PARVENUES DU 6 DECEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54928127 * VILLABE ETS 1 / LONGJUMEAU FC 1 * U18 F à 8

Match n° 54928131 * VIRY CHATILLON ES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * U18 F à 8

Seniors F à 11 * D1

TI 72h du 6 décembre 2025 à jouer à une date ultérieure

BOISSY FC 91 1 / WISSOUS FC 1



Match n° 54652340 du 6 décembre 2025

VAL YERRES CROSNE 1 / EVRY FC 1

Courriels de VAL YERRES CROSNE et d'EVRY FC.

Erreur sur le résultat.

La Commission enregistre le nouveau résultat :

VAL YERRES CROSNE 1 : 0 but

EVRY FC : 9 buts

Match n° 54652342 du 6 décembre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 1 / ORSAY BURES FC 1

Demande de LINAS MONTLHERY ESA de report de la rencontre en date du 5 décembre 2025 à 8h11.

Au vu du motif invoqué (deux rencontres à la même heures), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour demande tardive.

Seniors F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BOUSSY-QUINCY FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1 * du 13 décembre 2025

Demande de BOUSSY-QUINCY FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (horaire particulier) pour jouer à 18h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54927970 du 13 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / TROIS VALLEES FC 2

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à AIGLE FERTOISE.

U18 F à 8

Match n° 54928097 du 13 décembre 2025

VILLABE ETS 1 / VIGNEUX FCO 1

Demande de VILLABE ETS de changement de date via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (deux rencontres à la même heure), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54928098 du 13 décembre 2025

LONGJUMEAU FC 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Demande de LONGJUMEAU FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 10 janvier 2026.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 13 décembre 2025.



CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53711515 * MORSANG SUR ORGE FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Match n° 53711517 * COURCOURONNES FC 1 / FLEURY 91 FC 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D3/A

Match n° 54572652 * EVRY COURCOURONNES 1 / WISSOUS FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/A

Match n° 53712538 * COUDRAYSIEN FC 2 / MNVDB FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D4/B

Match n° 53713277 * MONTGERON ES 2 / GIF SFOC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à GIF SFOC pour non-connaissance des identifiants.

D5/C

Match n° 53715438 * ETAMPES FC 2 / EVRY COURCOURONNES 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 5 décembre 2025 à 23h56.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 7 DECEMBRE 2025

D5/C

Match n° 53713940 * BOUSSY-QUINCY FC 2 / VILLABE ETS 2

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI FMI du 7 décembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ITTEVILLE-BALLANCOURT ENT 1 / ETAMPES FC 1 * D3/B du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal N°1 à BALLANCOURT SUR ESSONNE (terrain en herbe).

BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D5/A du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal N°4 à BALLANCOURT SUR ESSONNE (terrain synthétique).

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D5/B du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade François Faillu à EGLY (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 2 / MENNECY CS 2 * D4/B du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / ORSAY BURES FC 1 * D1 du 14 décembre 2025

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de terrain) pour jouer à 16h00 au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / FLEURY 91 FC 3 * D2/A du 14 décembre 2025

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match Seniors R2) pour jouer à 13h30 au stade Jean Miaud N°2 (terrain synthétique).

Match n° 53714658 du 5 octobre 2025

MORSANG SUR ORGE FC 2 / MILLY GATINAIS FC 1 * D5/B

Retour du dossier d'instruction de la Commission Départementale de Discipline du 26 novembre 2025 ayant dit deux (2) matchs de suspension de terrain avec sursis au club de MORSANG SUR ORGE FC.

Match n° 53713269 du 23 novembre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 2 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 27 novembre 2025 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe d'EPINAY ATHLETICO FC 2 :

EPINAY ATHLETICO FC 2 : (-1 pt, 0 but)

VIGNEUX FCO 2 : (3 pts, 5 buts)

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'EPINAY ATHLETICO FC 2.

Amende réglementaire à EPINAY ATHLETICO FC.



Match n° 53673341 du 7 décembre 2025

PALaiseau US 2 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs le 4 décembre 2025 pour jouer à 14h00 au complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique).

Accord de RIS ORANGIS US.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

Courriel de PALAISEAU US.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande au club de RIS ORANGIS US et à l'arbitre un rapport sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Match n° 53711838 du 7 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs le 2 décembre 2025 à 16h43.

Refus de VERRIERES LE BUISSON.

Amende réglementaire à AIGLE FERTOISE pour demande tardive.

Match n° 53711848 du 14 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / MONTGERON ES 1 * D3/A

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord de MONTGERON ES pour jouer à 16h00.

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 à MONTGERON ES, sous réserve de l'éclairage.

Le match retour (n° 53711908) aura lieu à AIGLE FERTOISE le 12 avril 2026 à 15h00.

Match n° 53712549 du 14 décembre 2025

COUDRAYSIEN FC 2 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/A

Demandes de COUDRAYSIEN FC de demande de changement de date via Footclubs pour jouer le 4 janvier 2026 ou le 21 décembre 2025 avec refus de DOURDAN SPORTS et une demande de Footclubs pour jouer le 11 janvier 2026.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 14 décembre 2025 à 15h30.

CHAMPIONNAT CDM

Match remis du 30 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

VILLEMOISSON FC 5 / VILLABE ETS 5 * D1

COUPE ESSONNE U14

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BRUNOY FC 1 / ETAMPES FC 1 du 13 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.



COUDRAYSIEN FC 1 / GIF SFOC 1 du 13 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

MONTGERON ES 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 du 13 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

VAL YERRES CROSNE 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 13 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h15, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 29 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53719208 * EPINAY ATHLETICO FC 1 / DRAVEIL FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D3/A

Match n° 53723353 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / COUDRAYSIEN FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D3/D

Match n° 53723737 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / PARAY FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 6 décembre 2025 à 9h07.

Amende réglementaire à ST GERMAIN SAINTRY pour transmission tardive.

Match n° 54379019 * JEUNESSE ETAMPOISE 1 / DOURDAN SPORTS 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D4/A

Match n° 54591556 * TREMLIN FOOT 3 / PLESSIS PATE ES 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 54591557 * JANVILLE LARDY ASL 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Match n° 54591561 * MILLY GATINAIS FC 1 / COURCOURONNES FC 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/B

Match n° 54604035 * ULIS CO 3 / VIGNEUX FCO 4

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/C

Match n° 54604401 * ETAMPES FC 3 / ORSAY BURES FC 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 6 DECEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53723217 * BRUNOY FC 2 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/B

Match n° 54700604 * EVERY COURCOURONNES 2 / ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 1 * D4/B

D4/E

Match n° 54605067 * PLATEAU SACLAY ES 1 / ATHIS-MONS USO 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 6 décembre 2025 à jouer à une date ultérieure

PLESSIS PATE ES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3 * D4/A

MONTGERON ES 2 / ETAMPES FC 2 * D4/C



Demande de changement de terrain via Footclubs

SACLAS MEREVILLE US 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/D du 13 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Hautes Croix à MEREVILLE (terrain synthétique).

Match n° 53723448 du 15 novembre 2025

LISSOIS FC 1 / ULIS CO 2 * D3/B

Reprise du dossier.

La Commission demande à l'arbitre et au club des ULIS CO le résultat de la rencontre pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Match n° 53722875 du 6 décembre 2025

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / VIRY CHATILLON ES 1 * D1

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91 de changement d'horaire via Footclubs, le 4 décembre 2025 pour jouer à 14h00.

Accord de VIRY CHATILLON ES.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à GRIGNY FOOTBALL 91 pour demande tardive.

Match n° 53723354 du 6 décembre 2025

IGNY AFC 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/A

Demande d'IGNY AFC de changement d'horaire via Footclubs, le 2 décembre 2025 à 22h19 pour jouer à 14h30.

Accord de COUDRAYSIEN FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à IGNU AFC pour demande tardive.

Match n° 54605067 du 6 décembre 2025

PLATEAU SACLAY ES 1 / ATHIS-MONS USO 2 * D4/E

Demande de PLATEAU SACLAY ES de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 4 décembre 2025 pour jouer à 15h30 au complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique).

Accord d'ATHIS-MONS USO.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PLATEAU SACLAY ES pour demande tardive.

Match n° 54604397 remis au 20 décembre 2025

ST VRAIN-VLG ENT 2 / EVRY FC 4 * D4/C

Reprise du dossier.

Courriel de ST VRAIN FC.

La rencontre se déroulera à 14h00 (horaires particuliers). (PV du 4 novembre 2025).



CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 29 NOVEMBRE 2025

D1

Match n° 53719208 * LINAS MONTLHERY ESA 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

FMI NON PARVENUE DU 6 DECEMBRE 2025

D1

Match n° 53720285 * ULIS CO 1 / RIS ORANGIS US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VILLEBON SPF 1 / SUD ESSONNE 1 * D2 du 13 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au complexe sportif Saint Exupéry N°2 (terrain synthétique).

Match n° 53722595 du 8 novembre 2025

MENNECY CS 1 / BRUNOY FC 2 * D2

Reprise du dossier.

Courriels de MENNECY CS et de BRUNOY FC.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

MENNECY CS 1 : 2 buts

BRUNOY FC 2 : 4 buts

Match n° 53720265 reporté au 13 décembre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / MASSY 91 FC 2 * D1

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 17h00.

La Commission maintient la rencontre à 15h30 (un seul match prévu le 13/12/2025).

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 23 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53719424 * VIRY CHATILLON ES 1 / FLEURY 91 FC 3

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



D4/C

Match n° 54583491 * ULIS CO 2 / MAROLLES US FC 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D1

Match n° 53719208 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / EVRY COURCOURONNES FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D2/A

Match n° 53719208 * PARAY FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D3/A

Match n° 53719915 * PAYS LIMOURS ENT / MORSANG SUR ORGE FC

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D4/A

Match n° 54582295 * STE GENEVIEVE FC 2 / ATHIS-MONS USO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

FMI NON PARVENUES DU 7 DECEMBRE 2025

D4/B

Match n° 54582730 * EVRY FC 4 / RIS ORANGIS US 3

Lecture du courriel du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

D4/D

Match n° 54584086 * VILLEMOISSON FC 1 / MONTGERON ES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à MONTGERON ES pour non-connaissance des identifiants.

TI 72h du 7 décembre 2025 à jouer le 1^{er} mars 2026

PLESSIS PATE ES 1 / BIEVRES AC 1 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D3/B du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BRUNOY FC 2 / VIGNEUX FCO 1 * D1 du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

VAL YERRES CROSNE 2 / VIRY CHATILLON ES 1 * D2/A du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

LISSOIS FC 1 / MONTGERON ES 2 * D4/D du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MORSANG SUR ORGE FC 2 / ULIS CO 2 * D4/C du 14 décembre 2025

Demande de MORSANG SUR ORGE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres sur le terrain) pour jouer à 13h45.

Match n° 53719439 du 14 décembre 2025

BALLANCOURT FC 1 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/A

Demande de BALLANCOURT FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 12h00 au stade Municipal N°1 (terrain en herbe).

Refus du club adverse.

Au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres sur le même terrain), la Commission reporte la rencontre au 21 décembre 2025 à 15h00.

Match n° 53720044 remis au 21 décembre 2025

DRAVEIL FC 2 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D3/B

Demande de SOISY SUR SEINE AS de changement de date via Footclubs pour jouer le 4 janvier 2026.

Refus du club adverse.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54582736 du 14 décembre 2025

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / IGNY AFC 1 * D4/B

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE GRAND.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



COUPE ESSONNE U18

Match n° 55102397 du 9 novembre 2025

GRIGNY FC 1 / MILLY GATINAIS FC 1

Retour du dossier d'instruction de la Commission Départementale de Discipline du 26 novembre 2025 qui inflige au club de GRIGNY FC un retrait de deux (2) points au championnat D3/C.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 23 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53718801 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D3/A

Match n° 54576363 * BENFICA YERRES 1 / COURCOURONNES FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/B

Match n° 53718939 * VIRY CHATILLON ES 1 / BONDOUFLE AMC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

D3/A

Match n° 54576363 * BENFICA YERRES 1 / COURCOURONNES FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Match n° 54576734 * JANVILLE LARDY ASL 1 / COUDRAYSIEN FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Donjons 2 (terrain en herbe).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ARPAJONNAIS-EGLY-LA NORVIL 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D1 du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

MONTGERON ES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D2/B du 14 décembre 2025



Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MORSANG SUR ORGE FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B du 14 décembre 2025

Demande de MORSANG SUR ORGE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (2 matchs à la même heure) pour jouer à 12h00.

Match n° 53718931 du 16 novembre 2025

VIRY CHATILLON ES 1 / MENNECY CS 1 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 27 novembre 2025 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1 :

VIRY CHATILLON ES 1 : (-1 pt, 0 but)

MENNECY CS 1 : (3 pts, 5 buts)

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Match n° 54576732 du 23 novembre 2025

SAVIGNY FOOT CO 2 / ST MICHEL FC 91 2 * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 27 novembre 2025 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de SAVIGNY FOOT CO 2 :

SAVIGNY FOOT CO 2 : (-1 pt, 0 but)

ST MICHEL FC 91 2 : (3 pts, 5 buts)

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de SAVIGNY FOOT CO 2.

Amende réglementaire à SAVIGNY FOOT CO.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53717369 * DRAVEIL FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D2/B

Match n° 53717568 * MORANGIS CHILLY FC 2 / MILLY GATINAIS FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

D4/A

Match n° 53718048 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / COUDRAYSIEN FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.



D4/B

Match n° 53718443 * MNVDB FC 2 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Match n° 53717758 du 14 décembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / BRUNOY FC 2 * D3/B

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre au stade Carnot à LA FERTE ALAIS.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 30 NOVEMBRE 2025

Poule A

Match n° 54570759 * IGNY AFC 4 / ETAMPES FC 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Poule E

Match n° 54572201 * MNVDB FC 5 / MOLIERES-PECQUEUSE 4

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Poule F

Match n° 54572657 * SERMAISE FC 4 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à SERMAISE FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Match n° 54572190 du 16 novembre 2025

PARAY FC 4 / ITTEVILLE AS 4 * Poule E

Reprise du dossier.

La Commission demande au club d'ITTEVILLE AS un rapport sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 16 décembre 2025.



Match n° 54571346 du 30 novembre 2025

LONGJUMEAU FC 4 / VIGNEUX FCO 4 * Poule C

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de LONGJUMEAU FC.

La Commission demande au club de VIGNEUX FCO un rapport sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 16 décembre 2025.

Match n° 54571081 du 14 décembre 2025

OLLAINVILLE AS 4 / WISSOUS FC 4 * Poule B

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30 en raison d'une rencontre vétérans à 9h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 23 NOVEMBRE 2025

Poule B

Match n° 54574355 * MNVDB FC 6 / RIS ORANGIS US 6

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF), ainsi que le résultat de la rencontre.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 30 NOVEMBRE 2025

Poule B

Match n° 54574360 * RIS ORANGIS US 6 / EPINAY SUR ORGE SC 6

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 16 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Matches à jouer le 11 janvier 2026

MORSANG SUR ORGE FC 6 / JUVISY ACADEMIE 7 * Poule C remis du 16 novembre 2025

MORANGIS CHILLY FC 7 / AIR FRANCE PARIS AS 6 * Poule C remis du 23 novembre 2025

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Reprise du dossier

ATHIS-MONS USO 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 * Poule A remis du 21 décembre 2025 remis au 11 janvier 2026

Accord de la Commission.



Match n° 54574206 du 14 décembre 2025

VILLABE ETS 6 / ATHIS-MONS USO 6 * Poule A

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

Demande de VILLABE de changement de terrain via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 2026.

Match n° 54575100 du 14 décembre 2025

VILLABE ETS 7 / SO VERTOIS 6 * Poule C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

Demande de VILLABE de changement de terrain via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 2026.

Match n° 54575084 remis au 11 janvier 2026

MILLY GATINAIS FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule C

Demande de MILLY GATINAIS FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 29 mars 2026.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 11 janvier 2026.